

**COMMISSION DE LEGISLATION**

*Compte rendu de l'assemblée du 16 juin*

Sont présent: MM. les échevins Sadler, (président en remplacement de M. l'échevin Carter), Vallières, Larivière, Ames, Lavallée, L.-A. Lapointe et Bastien.

Une délégation représentant l'Association des manufacturiers canadiens, succursale de Montréal, et composée de MM. J.-J. McGill, John Baillie et E.-H. Cooper demande que le règlement de la cité No. 313 soit amendé en en retranchant les deux paragraphes de la clause 5 qui s'appliquent à la licence imposée aux personnes tenant des établissements dangereux pour le feu et aux personnes faisant usage de moteurs.

Sur proposition de M. l'échevin Ames, il est

**Résolu:** De faire rapport au Conseil recommandant d'amender ladite clause 5 en remplaçant le premier desdits paragraphes par le suivant:

"Personnes tenant des cours à bois de construction, à foin, à paille ou à bois de chauffage, des scieries, des fonderies, des manufactures de meubles, des boutiques de forge, de menuiserie ou de réparation de meubles; et personnes tenant tous autres établissements, magasins, bâtiments ou toutes autres structures offrant du danger pour le feu, à raison du fait que du pétrole ou ses produits, de la benzine, de la gazoline ou autres composés très inflammables y sont fabriqués ou tenus en vente ou en usage ou emmagasinés pour chaque tel établissement—\$5.00",

M. l'échevin Lavallée, appuyé par l'échevin Ames,

**Propose:** Que rapport soit fait au Conseil recommandant que la même clause soit amendée en remplaçant le deuxième desdits paragraphes par le suivant:

"Personnes faisant usage de moteurs à gaz, à pétrole, à gazoline, à naphthe, à l'électricité ou à tout autre pouvoir excepté celui de vapeur d'eau (les automobiles exceptés) pour chaque établissement aux taux suivants:

Lorsque l'on fera usage de moteurs d'un pouvoir n'excédant pas 5 forces de chevaux—\$2.00.

Lorsque l'on fera usage de moteurs d'un pouvoir excédant 5 forces de chevaux—\$5.00".

M. l'échevin Larivière, appuyé par M. l'échevin Vallières, propose en

**Amendement:** Que ladite clause soit amendée en fixant le taux de la licence comme suit:

"Lorsqu'il n'y a qu'un seul moteur, \$5.00, et pour chaque autre moteur, \$1.00".

Cet amendement étant mis aux voix, la Commission se partage:

**Pour:** Larivière, Vallières et Bastien—3.

**Contre:** Lavallée, Ames et Sadler—3.

Il y a égalité de voix, et le vote est en conséquence nul. (règle No. 112).

M. l'échevin Larivière fait remarquer que M. l'échevin Sadler n'est pas membre de la Commission de Législation, car il ne fait que remplacer M. l'échevin Carter, et que, conséquemment, il n'a pas droit de vote. Cependant, il n'a pas d'objection à laisser transmettre au Conseil la motion principale telle qu'elle est, se réservant le privilège de représenter alors ses objections.

*Ajournement.*

A. BIENVNU,  
Agissant comme secrétaire.

**COMMISSION DE LA VOIRIE**

*Compte rendu de l'assemblée du 17 juin*

Sont présents: MM. les échevins Larivière, président, Turner, Gallery, Ames, Bastien et Leclaire.

**DELEGATIONS**

—M. l'échevin Duquette se présente devant la Commission demandant que soient acceptées de la "Amherst Park Land Co." aux conditions de l'offre de cession de cette compagnie, les portions de l'avenue Sherbrooke et de la rue Dufferin qui commencent à la rue Carrière en allant vers le Nord, dans le quartier Saint-Denis.

Renvoyé à l'inspecteur de la Ville avec prière de préparer des plans et des estimés pour la prochaine assemblée.

—M. D. McDonald, gérant général de la "Montreal Street Railway Company" se présente devant la Commission et déclare que la compagnie qu'il représente a proposé de renouveler les rails de la rue Craig, depuis la Saint-Laurent jusqu'à la rue Bleury et ceux de la rue Notre-Dame, depuis le square Chaboillez jusqu'à la rue McCord.

**LEGISLATION COMMITTEE**

*Report of Meeting, held the 16th of June.*

Présent: Ald. Sadler, (chairman, replacing Ald. Carter), Vallières, Larivière, Ames, Lavallée, L. A. Lapointe and Bastien.

A delegation of the Montreal Branch of the Canadian Manufacturers Association, composed of Messrs. J. J. McGill, John Baillie and E. H. Cooper, requested that the City by-law No. 313 be amended by striking out the two paragraphs of clause 5 relating to the license imposed upon persons keeping establishments dangerous to fire and upon those using motors.

On motion of Ald. Ames, it was

**Resolved:** To report to Council, recommending that said clause 5 be amended by replacing the first of said paragraphs by the following:

"Persons keeping lumber, hay, straw or firewood yards, saw mills, foundries, furniture factories, blacksmith shops, joiner shops, or shops for the repairing of furniture; and persons keeping all other establishments, stores, buildings or any other structures, dangerous to fire because of the fact that petroleum or its products, benzine, gasoline, or other very inflammable materials are manufactured or kept for sale or for use or stored therein, for each such establishment—\$5.00".

Ald. Lavallée, seconded by Ald. Ames

**Proposed:** That a report be made to Council, recommending that the same clause be amended by replacing the second of said paragraphs by the following:

"Persons using motors operated by gas, coal oil, gasoline, naphtha ail, electricity or any other power except steam (automobiles excepted), for each establishment, if using motors less than five horse-power, the sum of—\$2.00.

Il more than five horse-power—\$5.00".

Ald. Larivière, seconded by Ald. Vallières, moved in

**Amendment:** That said clause be amended by fixing the license as follows: "When only one motor is in use, \$5.00 and for each additional motor, \$1.00".

Said amendment being put, the Committee divided:

**Yeas:** Larivière, Vallières and Bastien—3.

**Nays:** Lavallée, Ames and Sadler—3.

The vote being equal, the same is accordingly declared void; (rule No. 112.)

Ald. Larivière observed that Ald. Sadler was not a member of the Legislation Committee, as he only replaced Ald. Carter, and that, consequently he had no right to vote. However, he had no objection in allowing the main motion as it stood, to be forwarded to Council, reserving to himself the privilege of then making his objections.

*Adjourned.*

A. BIENVENU,  
Acting Secretary.

**ROAD COMMITTEE**

*Report of Meeting, held the 17th of June.*

Present: Ald. Larivière, charman, Turner, Gallery, Ames, Bastien and Leclaire.

**DELEGATIONS.**

Ald. Duquette came before the Committee and requested that Sherbrooke avenue and Dufferin street from Carrières street northwards, in St. Denis ward, be accepted from the Amherst Park Land Co., according to said company's offer of cession.

Referred to City Sureveyor for report, plans and estimates for next meeting.

—Mr. D. McDonald, general manager of the Montreal Street Railway Compnay appeared before the Committee and stated that his company proposed to renew the rails on Craig street from St. Lawrence street to Bleury street, and on Notre Dame street from Shaboillez square to McCord street.